

Séminaire international : Le financement de l'agriculture familiale dans un contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ?

Dakar 21-24 janvier 2002.

Le financement de l'agriculture péri-urbaine par un système de crédit à caution solidaire

Enda Graf Sahel

(Sénégal)

Janvier 2002

Résumé :

Les caisses du Réseau des Caisses d'Épargne et de Crédit (RECEC) sont créées avec l'appui d'Enda Graf en vue de faciliter l'accès des plus pauvres au crédit à partir d'une mobilisation de l'épargne populaire dans le cadre d'une solidarité, de promouvoir des activités génératrices de revenus, de renforcer des appuis mutuels par des échanges d'expériences et apprentissages aux fins de promouvoir l'expertise locale populaire.

Le réseau constitué compte 21.750 membres. L'épargne mobilisée s'élève à 270.000.000 F cfa.

L'agriculture familiale urbaine dakaroise concerne près de 3.000 chefs d'exploitations qui cultivent sur 113 sites de production horticole. Cependant elle reste encore problématique. En effet les conditions de son épanouissement intégral se heurtent à de nombreuses difficultés dont le foncier et le financement. Les principales activités agricoles financées par le RECEC sont la production et la commercialisation des produits de l'horticulture (le maraîchage, l'arboriculture fruitière), l'élevage de petits ruminants et l'aviculture (poulets de chair).

Les crédits globalement distribués au cours de l'année 2001 à 5.671 bénéficiaires s'élèvent à 588 Millions Fcfa avec 98% aux personnes physiques et 2% aux organisations de base.

Les types de crédits octroyés sont pour l'essentiel du financement d'exploitation par crédit court terme et exceptionnellement de financement investissement

Les conditions de financement et les modalités d'octroi témoignent de l'inadéquation des besoins de l'agriculture à ce système de financement. Les montants des crédits sont faibles, la durée ne tient pas compte du calendrier agricole et de la spécificité de l'activité et les taux d'intérêt (8% sur 6 mois) trop élevés pour le type d'activité. La production n'en tire pas réellement profit. Par ailleurs les types de ressources mobilisées ne sont pas adaptés aux types de crédit (moyen et long terme) dont a besoin l'agriculture familiale urbaine mais cette dernière n'offre, non plus, aucune garantie pour prétendre à ces ressources.

Introduction :

Face aux exigences de plus en plus accrues de l'agriculture familiale dans sa fonction de reproduction de l'économie domestique il demeure nécessaire sinon incontournable qu'elle se modernise vu les nombreuses contraintes auxquelles elle fait face. Pour cela elle a besoin de ressources substantielles à travers un système de crédit souple et rapproché afin de pouvoir se pérenniser. Malheureusement les risques liés à son incertitude n'encouragent pas les structures de crédits¹ qui ont comme principal souci la sécurisation de leurs actifs. C'est de cette problématique ambivalente - nécessité d'un financement de l'agriculture et sécurisation de la microfinance - que traite la présente contribution dont le champ d'observation proposé est l'agriculture urbaine familiale dans la région de Dakar. Ce choix est d'importance en raison de la place et du rôle de l'activité agricole dans le maintien des capacités des couches vulnérables et, par ce fait, sa contribution à asseoir des stratégies de lutte contre la pauvreté.

Les institutions de microfinance sont promptes à financer les activités de commerce, de services, de petites transformations des produits locaux. Les activités agricoles sont perçues comme ayant des risques importants, une rentabilité aléatoire et leurs besoins spécifiques, surtout ceux de l'agriculture familiale ne sont réellement pas pris en compte malgré la place importante de cette activité et le poids de ses acteurs dans l'économie des pays du Sud.

I. L'Agriculture au Sénégal dans le contexte d'ajustement et de libéralisation :

Le secteur agricole occupe plus de 60% de la population mais sa contribution au PIB tournerait autour de 10% et pour une valeur ajoutée de 20%. Le taux de croissance de l'agriculture est à un niveau inférieur au taux de croissance démographique.

Toutes les productions sont à un niveau faible. Quelque soit le niveau de considération la production agricole globale ou par personne, les rendements, les superficies cultivées, le résultat est identique « les performances réalisées dans les années 70 ne sont plus atteintes » (FAYE, J. 2000). La productivité de la main d'œuvre et celle des terres se sont affaïssées. Le revenu par habitant rural ne cesse de se dégrader, le taux de couverture céréalière dépasse à peine 50%, la paupérisation gagne les masses. L'exode rural s'est accéléré et le déficit alimentaire est aggravé du fait de la forte croissance démographique, de l'urbanisation et de l'inadéquation du système de production agricole à celui de la consommation.

Les attentes placées dans l'essor du secteur agricole à cause de ses effets directs sur la population rurale et d'entraînement sur les autres secteurs justifient l'ensemble des politiques initiées dans ce secteur.

Des réformes visant l'assainissement du secteur ont été entreprises, portant sur le désengagement de l'Etat des fonctions marchandes au profit du secteur privé, la libéralisation des prix à la production et aux importations.

Mais l'arsenal de politiques qui ont été initiées dont la NPA (1984), le Plan Céréaliier (1986), la Lettre de Développement de politique agricole (LDPA) et son approbation par la Banque mondiale, le PASA (1994) le PISA (1994), ne sont pas arrivés à relever le défi. Les objectifs visant à assurer la croissance agricole, la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus en milieu rural se sont avérés

¹ Banques agricoles et banques commerciales

insatisfaits. Les politiques d'ajustement qui devaient inverser la tendance, en « ajustant les prix » par la libéralisation des marchés et la dévaluation de la monnaie pour favoriser les biens commercialisables, qui étaient essentiellement agricoles, n'ont fait qu'aggraver les situations précédentes.

Alors que les autres productions connaissaient des perturbations majeures, les productions maraîchères et fruitières étaient en progression annuelle de 3,2% entre 1990 et 1995². Les filières maraîchères et fruitières se sont avérées des plus dynamiques à la faveur de la dévaluation du franc Cfa.

Des études disponibles montrent que malgré le dynamisme de ce secteur, les Niayes n'ont reçu que 2,2% des investissements publics pour 1,0 % des terres cultivées³ entre 1988 et 1995⁴. On note cependant un contraste saisissant. Les Niayes sont une zone marquée principalement par une importante part des investissements privés⁵ (avec une forte intensification sur les moyennes et les grandes exploitations⁶, une technologie en très nette progression, une forte ouverture vers le marché extérieur) et une agriculture familiale (archaïque et précaire) qui pourtant, entretient de nombreuses familles.

L'agriculture familiale qui se développe à l'intérieur et à la périphérie de la ville de Dakar est souvent marginalisée alors qu'elle constitue une activité d'apport très important pour une certaine couche des urbains et néo - urbains. Du fait de son caractère elle ne peut prétendre aux allocations de ressources ni des banques commerciales ni des banques agricoles conventionnelles alors qu'elle a grandement besoin d'être « remorquée ».

L'activité agricole dans cette région est atypique. Elle se développe à double vitesse à l'intérieur et à la périphérie de la ville entraînant tout son hinterland. Sa position éco-géographique place la capitale en tête de pont de la principale zone maraîchère et fruitière des Niayes et la tertiarisation de l'économie fouette « l'ingénierie sociale ». L'intégration au milieu urbain se fait à travers une adaptation des services par rapport aux besoins selon les activités accessibles aux populations (urbaines, néo - urbaines). Les champs au cœur de la ville ne sont – ils pas devenus une des caractéristiques marquantes des pays africains. Le paysage agricole au cœur de la ville est une sorte de médiateur entre le citadin et le rural, une sorte de revivification d'une culture happée par le « modernisme ». Non seulement l'espace cultivé verdoyant, fauché, récolté ou en friche offre un visage atypique à la ville mais la présence du champ participe pleinement à agrémenter la vie des urbains, à faire respirer la ville de même qu'à la satisfaction de ce groupe très consommateur de fruits et de légumes. « L'agriculture intra - urbaine exprime en définitive moins une réaction rurale que le succès d'une intégration à la cité »⁷

² République du Sénégal, La stratégie de la sécurité alimentaire, 1999

³ FALL.A.S, FALL.S.T, 2001

⁴ alors que la capacité d'importation de l'Union Européenne est 25.000 T de légumes, 500.000 T de bananes et 250.000 T de fruits, le Sénégal n'a échangé que 2.000T de légumes en 1998-1999 d'octobre à janvier et pour l'année 1997-1998 le cumul des exportations de légumes atteignait 6.500 T.

⁵ surtout dans les régions de Dakar et de Thiès

⁶ 20 à plus de 50 ha

⁷ Calas (B), 1999

II. Financement de l'agriculture urbaine dakaroise :

II. 1. L'agriculture dans la région de Dakar

L'agriculture se développe essentiellement dans les Niayes de Dakar, dans tous les départements (Dakar, Pikine et Rufisque) et surtout dans les villages traditionnels de Ouakam, Ngor, Thiaroye, Yeumbeul, Malika où les modes de vie traditionnelle sont encore très présents à travers le modèle communautaire et les formes de représentations. La crise a contribué à amplifier la ruralité de la ville en diffusant l'agriculture partout où elle est réalisable. Les espaces font l'objet de multiples convoitises. Ils sont disputés, négociés, renégociés. L'agriculture urbaine absorbe une importante main d'œuvre et apporte parfois des ressources considérables à différentes catégories d'acteurs (producteurs, employés, commerçants, intermédiaires) qui tentent d'échapper à la pauvreté. Malheureusement elle est fortement menacée dans la région de Dakar à cause de la pression sur les terres aux fins d'habitation.

Une telle activité ne survit que par l'intensification qui exige par ailleurs d'importants moyens financiers dont ne disposent pas les petites exploitations familiales laissées à elles même.

II.2. Présentation des principales activités agricoles urbaines et périurbaines :

Les principales activités agricoles urbaines et périurbaines sont pour l'essentiel l'horticulture, (le maraîchage, l'arboriculture, la floriculture), l'aviculture, la pêche et l'élevage de quelques gros et de petits ruminants⁸.

La demande du marché tire l'horticulture vers le haut au moment où le maraîchage entre dans une stratégie globale de recherche de revenus monétaires par des activités tournées vers le marché urbain. C'est une activité qui se maintient encore à travers des nœuds d'insertion sociale. L'agriculture urbaine occupe une place capitale dans les stratégies de survie des populations. En effet la région de Dakar compte 38 zones de productions horticoles réparties en 113 sites de productions pour environ 3.000 chefs d'exploitations.

II.2.1. Zones de production :

Tableau I. Répartition des zones, sites de production et des chefs d'exploitation horticoles dans la région de Dakar

Départem ents	NombreZ ones de produc tion	NombreSi tes de produc tion	Effectifs Chefs d'exploitation horticoles				Total effectifs Région	% par département	
			Hommes		Femmes			Hommes	Femmes
			Effectifs	%	Effectifs	%			
Dakar	17	39	813	31	173	57	986	82	18
Pikine	15	61	1546	58	81	27	1627	95	5
Rufisque	06	13	281	11	48	16	329	85	15
Totaux	38	113	2640	100	302	100	2942	90	10

Source : Sénégal.(R) Pré recensement de l'horticulture périurbaine 1999/2000.

⁸ 3% du cheptel national

La capitale Dakar est morcelée. Le département de Pikine compte à lui seul plus de la moitié des sites de production (54%) de la région et plus de 55% des exploitants. Les zones de production les plus importantes dans la capitale sont les villages traditionnels de Cambéréne, de Ouakam, Hann, Captage, Bel Air (département de Dakar), les banlieues périphériques de Dakar : Vallée Pikine, Thiaroye, Yeumbeul, Malika, Keur Massar, Mbao (département de Pikine), et les zones marginales tels que Camp Marchand, Conduite Gaz, Tuyau (département de Rufisque).

La grande Niaye de Pikine est aujourd'hui fractionnée avec la multiplication des établissements humains et dans tous les quartiers Pikine, Thiaroye, Yeumbeul, Malika, Mbao, l'agriculture se faufile dans les interstices et dans la partie de la vallée non encore remblayée. La vallée de Pikine (et notamment Mew, Pikine Zinc, Ndecke, chateau d'eau), Thiaroye, (notamment dans le Camp militaire), Petit Mbao (Beul, Usine Hamo), Yeumbeul (Warou waye, Thiourour, Niaye Bi), Malika (Wouy, Mabat Yendu), Keur Massar (Mbeubeusse est, Diorou) abritent une forte population dont la survie dépend essentiellement de l'agriculture.

II.2.2. Quelques caractéristiques des exploitations :

C'est une activité marquée par l'existence de grandes exploitations privées de petites exploitations familiales. L'exploitation est individuelle et souvent familiale. Un des traits distinctifs de l'agriculture familiale dakaroise est son ancienneté dans la ville, son caractère d'activité d'échange, de reconversion et de refuge pour les familles sans revenus fixes ou à revenus faibles. Son objectif premier est la satisfaction des besoins du ménage. Les besoins en financement sont très importants mais les réponses sont faibles.

Ce sont en général des exploitations de très petites tailles : elles peuvent être des mini - parcelles de l'ordre de 5 m², 20 m², et de petites parcelles de 90m², 120m² 500 m², 1200 m². Elles dépassent cependant rarement 1ha.

La majeure partie des producteurs ne sont pas propriétaires⁹ et cultivent sur des terres menacées par front urbain. En plus ils se trouvent dans une incapacité à se défendre et pensent que seul l'Etat pourrait trouver des solutions à leur survie en tant qu'acteurs de la production agricole dans la ville.

II.2.3. Les acteurs :

Les producteurs sont en général d'anciens migrants qui se sont « dakarisés »¹⁰ ou des dakarois de souche qui comptent beaucoup sur la production agricole pour assurer leur survie.

Les producteurs :

- *L'exploitant familial*: Il pratique une agriculture de subsistance. La logique d'exploitation vise la reproductibilité du système à travers la satisfaction des besoins domestiques. Ce sont souvent des familles dont l'agriculture constitue la première source de revenus. De nombreux exploitants n'en faisaient qu'une activité secondaire mais la retraite, le sous emploi, le manque d'emploi, amènent les chefs de famille ou leurs progénitures à jeter leur dévolu sur la terre. L'avantage de l'agriculture dakaroise réside dans son caractère continu et la proximité du marché. On produit toute l'année selon les moyens dont dispose l'exploitation.

⁹ La location et le prêt dominant.

¹⁰ On rencontre maintenant la seconde génération

- *L'exploitant individuel* : C'est souvent un locataire d'une petite superficie qui est souvent un « étranger » de la région,
- *L'exploitant délégataire* : C'est l'employé agricole qui cache l'exploitant absent qui délègue les fonctions de production à un ou des tiers. Cet exploitant absent est un salarié du public ou du privé qui en fait une seconde activité génératrice de revenus pour arrondir ses fins de mois ou renforcer son compte d'épargne.

Les commerçants :

Ils ont un rôle multiple et assurent la redistribution des produits des sites de production aux marchés (grossistes), l'intermédiation au niveau des marchés du gros (« coxieurs ») et la ventilation dans les marchés d'éclatement (détaillants).

Les consommateurs :

La production tirée de l'agriculture familiale est essentiellement destinée au marché local. Dakar qui consomme 40% de la production globale des Niayes.

II.3. Autres activités agricoles :

- **Aviculture** : C'est une activité très développée dans la région mais de faible envergure pour les exploitations familiales (petites exploitation surtout de poulets de chair).
- **Embouche de petits ruminants** : Elle concerne généralement les opérations ponctuelles, « tabaski surtout », et approvisionnement des dibiteries en effectifs limités.

II.4. Contraintes liées à l'agriculture péri urbaine

- La première contrainte est la sécurisation du premier facteur de production qui est la terre. La pression de l'habitat urbain et les ambitions des gros investisseurs menacent fortement la survie de l'agriculture familiale urbaine dans la région de Dakar.
- Les difficultés d'approvisionnement en eau posent de sérieux problèmes aux producteurs :
- L'environnement organisationnel dégarni du producteur ne lui confère aucun mode de pression pour défendre la pérennité de son activité de survie.
- La libéralisation porte un lourd préjudice à cette agriculture. La compétitivité des produits pose de sérieux problèmes de maîtrise de la commercialisation.
- La difficulté d'accéder aux facteurs de production (Intrants et équipements agricoles) aux coûts onéreux.
- L'accès au financement des petits producteurs pose de sérieuses difficultés à l'agriculture familiale. Les crédits rendus disponibles par les caisses sont faibles par rapport aux besoins. Mais qu'ont-ils à offrir comme garantie pour bénéficier de ressources substantielles ? Eux même avouent ne pas le savoir car la terre ne leur appartient pas pour la plupart et il n'y a pas de fonds de calamité mobilisable pour eux.

III. Expérience du RECEC/ENDA dans le financement de l'agriculture urbaine dakaroise

III.1. Contexte financier sénégalais :

Dans le contexte d'ajustement structurel, les autorités sénégalaises ont mis à exécution des engagements pris dans le cadre de la restructuration et l'assainissement du système bancaire. Les principales mesures peuvent se résumer comme suit :

- ◆ Liquidation des Banques Nationales (Banques de développement comprises)
- ◆ Privatisation des Banques maintenues avec baisse drastique de la participation de l'Etat :
- ◆ Création au sein du Ministère de l'Economie et des Finances d'une cellule chargée du contrôle et de l'Assistance aux Caisses d'Epargne et de Crédit et développement des Systèmes Financiers Décentralisés qui a consacré l'explosion du microfinancement.

Cette microfinance a-t-elle les moyens de son ambition ? Relever les défis qui l'interpellent, dont les plus importants consistent à financer des activités de survie (dont l'agriculture urbaine et périurbaine) et lutter contre la pauvreté par la création de richesse et de revenus, deux (2) impératifs qui constituent les besoins de la grande majorité des sénégalais constitués de ruraux.

III.2. Présentation du Réseau

En 1987 face au constat de leurs difficultés d'insertion économique (difficultés d'accès aux services bancaires, précarité des revenus, dépendance vis à vis des usuriers, tontines traditionnelles mal gérées) une réflexion issue d'une rencontre d'une centaine de femmes venues de treize groupements féminins a amené à l'idée de création d'une caisse d'épargne et de crédit.

Après plusieurs rencontres avec Enda graf dont elles sollicitent l'appui, les femmes mettent en place une caisse d'abord au niveau de Grand Yoff avec un capital de 3.965.000Fcf. Le processus parti du quartier de Grand Yoff va s'étendre à 16 autres quartiers et aujourd'hui un réseau de 17 caisses mobilisant quelques 33.000 personnes (80% de femmes et 15% d'hommes, 5% organisation de base) s'est mis en place dans la région de Dakar avec objectifs spécifiques de :

- Faciliter l'accès des plus pauvres au crédit à partir de la mobilisation de l'épargne populaire dans le cadre d'une solidarité.
- Promouvoir des activités génératrices de revenus,
- Renforcer des appuis mutuels par des échanges d'expériences et apprentissages aux fins de promouvoir l'expertise locale populaire.

En 1993 malgré le succès des caisses, une frange importante de la population très démunie n'arrive pas à accéder à la caisse ; la réflexion a poussé les femmes vers l'idée de création des guichets, véritables relais des caisses et implantés dans les marchés (lieux de rencontre quotidienne des femmes mais aussi lieux de forte circulation monétaire) avec des conditions d'accès adaptées aux plus pauvres.

III.2.1. Domaines d'intervention :

L'activité principale des caisses est constituée par les services financiers offerts aux membres à travers la collecte de l'épargne et la distribution du crédit. Dans le domaine du crédit, les financements vont du commerce, (petit commerce de détail), à l'artisanat, (avec surtout la transformation des produits locaux), à l'agriculture (maraîchage, petit élevage dont embouche et aviculture).

III.2.2. Groupes cibles :

Ils sont constitués en grande majorité de femmes individuelles ou organisées en groupement mais aussi en partie par les populations formant le potentiel actif très exposé à l'état de pauvreté du pays.

III.2.3. Stratégie d'intervention :

Elle est opérée à partir de processus, de supports et techniques simples de collecte de l'épargne et distribution du crédit :

- des mécanismes d'incitation à la mobilisation de l'épargne, de distribution du crédit, de recouvrement ;
- un système d'information/sensibilisation à la base pour les cibles en rapport avec les situations objectives, les ressources, les contraintes de chaque zone.

III.2.4. Politique de crédit :

III.2.4. 1. Eligibilité :

Il faut :

- Etre membre de la caisse, c'est à dire s'acquitter des droits d'adhésion et part sociale mais aussi libérer une épargne de garantie (20% du crédit à solliciter)
- Se conformer aux statuts et règlements et à la politique de crédit
- Signer une reconnaissance de dette chez l'autorité administrative.

III.2.4.2. Montant du crédit :

- Crédit Individuel : minimum 25 000 FCFA par personne
maximum 300 000 FCFA par personne
- Crédit Groupement : maximum 2 000 000 FCFA par groupement.

- a) **Taux d'intérêt** : 16% l'an (généralement 8% sur 6 mois) calculé sur le montant forfaitaire.
- b) **Frais de dossier et de gestion de compte** : 1% du crédit octroyé exigé avant tout décaissement du crédit.
- c) **Durée du crédit** : maximum 12 mois (généralement 6 mois dont 1 mois de différé)
- d) **Garantie exigée** :
individuelle : caution de garantie à l'ouverture du compte
groupement : garantie solidaire en sus.

Sociétariat :

Le réseau compte 21 750 membres et usagers répartis en 20 663 Personnes Physiques soit 95% (80% de femmes et 15% d'hommes), 1 087 Organisations de Base :

b) Services Financiers Offerts :

• *L'Épargne :*

Au 31 décembre 2000, le solde de dépôts dans le réseau était de 270 Millions FCFA dont :

- 163 Millions de dépôt à vue
- 57 Millions de dépôt à terme
- 50 Millions d'autres dépôts.

• *Crédit :*

Toujours au 31 décembre 2000, le total des crédits octroyés dans le réseau était de 588 Millions FCFA pour 5 671 bénéficiaires, soit une moyenne de plus de 100 000 FCFA par bénéficiaire de crédit. La structure de la population bénéficiaire est la suivante :

- _ 98% de Personnes Physique (Bénéficiaires Individuels avec 83% de femmes et 15% d'hommes)
- _ 2% d'organisation de base (crédits collectifs)

III.3. La part de l'agriculture familiale urbaine et périurbaine dakaroise dans le financement du RECEC/ENDA :

a) Ressources des caisses : les ressources des caisses comprennent :

- ◆ le capital constitué par l'ensemble des parts sociales,
- ◆ l'épargne de garantie versée comme préalable au crédit et d'un montant de 20% de celui-ci,
- ◆ l'épargne libre non obligatoire à la mesure des capacités des membres, compte tenu des très faibles moyens financiers des usagers souvent plus attirés par les activités de crédit.
- ◆ ressources extérieures (quelques lignes de crédit, les caisses recevant surtout des appuis en nature (matériels, équipements) sous forme de subvention .

b) Bénéficiaires de crédit : Ce sont de petits producteurs ou commerçants de produits.

- bénéficiaires individuels directs auprès de la caisse
- ou par l'intermédiaire d'un groupement dont les responsables procèdent à la répartition soit financière du prêt soit en nature des intrants et équipements achetés.

c) Activités financées : Les activités financées sont :

- l'horticulture (maraîchage et arboriculture fruitière)
- l'élevage à très petite échelle (embouche ovine, aviculture/poulets de chair)

d) Niveau d'activités financées et types de crédits :

Les financements concernent surtout le fonds de roulement d'exploitation (achats d'intrants agricoles, rémunération des prestations...), rarement des acquisitions d'équipements et de matériels, encore moins la réalisation de constructions et d'infrastructures.

La nature des ressources, leur modicité et les conditions du crédit ne permettent que des financements à court terme, le crédit moyen et long terme étant inexistant.

e) Modalités d'octroi et Conditions du Crédit : (Montant- Durée- Différé- Taux d'intérêt- Garantie)

Les mêmes modalités et conditions générales de crédit valables pour toutes activités éligibles au financement sont appliquées au crédit agricole par les caisses.

Tableau n° II : Activités opérationnelles (au 31/12/2000) des caisses du RECEC ayant financé l'agriculture : données sur le crédit

Désignation de la caisse	Montant total du crédit octroyé	Nombre de bénéficiaire	Encours de crédit	Crédits en souffrance	Financement du secteur agricole					
					Montant total (FCFA°)	% total crédit	Montant par rapport au sous secteur		Montant par catégorie bénéficiaire	
							Agriculture (horticulture)	Elevage	Femmes	Hommes
Caisse de Castors	30.750.000	253	10.806.835	1.866.840	7.565.000	25	7.565.000	-	1.415.000	6.150.000
Caisse de Ouakam	43.642.500	328	19.038.835	3.447.150	5.981.000	14	3.621.000	2.360.000	2.953.000	3.031.000
Caisse de Pikine	69.575.000	316	35.706.267	1.144.500	3.600.000	5	3.600.000	-	-	3.600.000
Caisse de Diamniadio¹¹	77.999.840	477	46.799.904	119.900	77.999.840	100	77.999.840	-	23.609.500	54.390.340
Total	221.967.340	1374	112.351.841	6.578.390	95.145.840	43	92.785.840	2.360.000	27.974.500	67.171.340

¹¹ Situation des crédits analysée pour les exercices 2000 et 2001.

Les crédits ont été totalement octroyés aux producteurs, commerçants et transformatrice de la filière horticole.

L'analyse de ce tableau permet de dégager de façon globale l'impact du financement des quatre caisses du RECEC dans l'agriculture urbaine et périurbaine.

Au terme de l'exercice 2000 les caisses de Castors, Ouakam, Pikine et Diamniadio ont octroyé 221.964.340 F.CFA de crédit à 1374 bénéficiaires ? Sur cet engagement 43% ont été affectés au secteur agricole (95.145.340 F.CFA) dont 98% à l'horticulture (maraîchage, arboriculture fruitière) et 2% à l'élevage (embouche de petits ruminants, aviculture). Sur le montant total du financement agricole 70% sont allés à des bénéficiaires hommes (essentiellement producteurs) et 30% aux femmes (plus présentes dans la commercialisation des produits agricoles).

- A Castors, par exemple, 25% des crédits de la caisse ont été octroyés en faveur des activités agricoles (horticulture), production mais surtout commercialisation puisque Castors est un marché de gros. Ces crédits servent essentiellement à faire fonctionner le commerce des produits agricoles. Le réseau de femmes qui contrôle une très grande partie de l'approvisionnement du marché de Castors en produits maraîchers finance leurs producteurs en amont. Mais l'essentiel des ressources qui servent à financer la production ne proviennent pas directement des crédits octroyés par la caisse. Une innovation a été testée (système de prêts spéciaux dont les montants peuvent aller jusqu'à 500.000 FCFA) pour répondre à la spécificité de l'agriculture et de permettre aux commerçantes de générer des revenus capables de soutenir la production. Cependant l'expérience reste à approfondir.¹²
- A Diamniadio la Caisse DIAPPO a démarré sous forme de guichets comme la majorité des caisses du RECEC/ENDA.

Par la suite le Collectif d'Appui au Développement Local (CADEL), structure implantée dans la zone va développer une dynamique vers les agriculteurs et réorienter ses actions vers les femmes. C'est ainsi qu'en juin 1997, une cinquantaine de Groupements de Promotion Féminine en partenariat avec ENDA dans un forum organisé sous l'égide du CADEL va décider de la création de la caisse.

Au bout de deux (2) années d'activités, l'opportunité offerte par le Projet de Promotion des Petites Moyennes Entreprises Horticoles (PPMEH) de financer l'agriculture va permettre à la caisse de se formaliser pour devenir une MEC en février 2001.

De 1999 à 2001, la caisse a financé et/ou participé aux financements en faveur de l'agriculture (horticulture) de la zone pour environ 78 millions f cfa répartis comme suit :

De 1999 à 2000 : **32 430 000 FCFA** financés en totalité sur fonds propre de la caisse au commerce de produits agricoles

Année 2001 : **45 642 000 FCFA**

◆ Schéma de financement :

- PPMEH = **34 608 400 FCFA, soit 75,83%**
- Fonds Propres Caisse = **11 034 000 FCFA, soit 24,17%**

◆ Objets financés et répartition

¹² Les différés continuent de poser problème mais par ailleurs la caisse n'a pas les moyens de superviser les activités pour endiguer les détournements d'objets.

- Sous Secteur financé : Horticulture (maraîchage, arboriculture fruitière),
- Bénéficiaires :
 - producteurs (26 892 400 FCFA) avec 27 individuels
 - commerçants (18 750 000 FCFA) avec 47 individuels et 4 groupements
 - transformateurs (250 000 FCFA) avec une bénéficiaire

III.4. Impacts du financement de l'agriculture périurbaine et pérennité des actions :

III. 4.1. Indicateurs comparatifs d'impacts :

a) Comparaison crédit global/crédits sectoriel et sous sectoriel agricole :

- **Comparaison crédit agricole/crédit global des caisses :**

Le crédit destiné au secteur agricole représente moins de 15% du crédit global octroyé dans les caisses malgré les besoins immenses du secteur ; ceci à l'exception de la Caisse de Diarniadio qui présente un caractère beaucoup plus rural et dont la quasi totalité des financements touche les stades du secteur agricole (production, commercialisation, transformation).

- **Comparaison crédit sous secteur et crédit agricole :**

Dans le secteur agricole général, l'agriculture (horticulture) reçoit 97% des financements pour 3% à l'élevage.

b) Répartition du financement par genre d'emprunteurs bénéficiaires :

Les femmes constituent 85% des membres et reçoivent 30% des crédits destinés à l'agriculture. Les hommes font 15% et reçoivent 70% des crédits destinés à l'agriculture. Cela s'explique par le fait qu'en dehors du département de Dakar la production est essentiellement masculine. Les femmes se distinguent principalement dans la commercialisation des produits agricoles.

III.4.2. Pérennité des caisses et de l'activité agricole périurbaine :

a) Pérennité des Caisses RECEC :

La pérennité de la caisse et sa consolidation dépendent de la capacité d'accroître les rendements et l'accumulation de ressources, ceci par l'expansion des crédits (celle-ci tributaire de la capacité d'absorption des ressources) et le développement du différentiel d'intérêt. La pérennité des caisses finançant l'agriculture périurbaine va reposer sur :

- Leur équilibre financier basé sur la maîtrise du développement des crédits et celle des coûts de structure (rémunération de dépôts et autres ressources et couverture de charges), ceci dans le système de financement agricole,
- L'obtention de ressources adaptées au secteur agricole aussi bien dans leur nature que dans les conditions d'acquisition et de rétrocession,

- La maîtrise et le contrôle de gestion ; ceci suppose une capacité dans le management de la caisse surtout en ce qui concerne les ressources humaines,
- La garantie face au risque de financement surtout en ce qui concerne les garanties réelles.

b) Pérennité de l'activité agricole urbaine et périurbaine :

Elle doit lever les nombreuses contraintes dont les problèmes de financement pour prétendre à une durabilité, une pérennité en région dakaroise. Plusieurs facteurs sont à analyser.

L'activité est fragilisée par l'incertitude liée aux facteurs de production (terres, eaux, intrants et équipements), aux exigences du marché et aux financements (ressources adaptées).

CONCLUSION :

- inexistence d'un fonds de calamité, etc).

Le producteur agricole urbain vit dans une insécurité totale : insécurité foncière, insécurité financière, insécurité de la production, insécurité de la commercialisation. Les structures constituées pour faciliter l'accès des plus pauvres au crédit marginalisent, faute de ressources suffisantes et adaptées l'activité agricole qui nourrit directement plus de 30.000 personnes (urbains et périurbains) dans la région de Dakar. Face au marché de plus en plus exigeant dans un contexte où la compétitivité garantit la survie de l'activité, l'agriculture urbaine familiale dakaroise cherche encore ses marques pour se pérenniser. L'enjeu social est énorme et les efforts déployés sont insuffisants pour renverser la tendance.

Le RECEC travaille beaucoup plus avec des ressources internes (épargne) même si celles-ci restent largement insuffisantes. Par conséquent il rencontre beaucoup de contraintes et limites en tant qu'instrument de financement, surtout face à l'activité agricole :

- Les caisses du RECEC restent tout de même des caisses de femmes or les femmes sont encore minoritaires dans l'agriculture, en particulier au niveau de production.
- Le financement et ses conditions restent généralisés pour tout secteur, tout crédit, or l'agriculture a ses spécificités,
- A aucun niveau le système de financement n'est adapté aux activités agricoles (montant, taux d'intérêt, durée/différé, garantie etc.).
- La menace la plus grave pour l'agriculture urbaine dakaroise est la perte du statut d'acteurs de développement avec la disparition des terres et sites d'exploitations face à la poussée de l'urbanisation.

L'analyse de cette expérience amène à se poser des interrogations:

- ❖ Dans quelles conditions une activité aussi fragile que l'agriculture familiale urbaine dakaroise peut-elle se pérenniser ?
- ❖ Quels sont les facteurs de premiers plans qui menacent ou fragilisent l'agriculture dans la ville et son hinterland ?
- ❖ Quelle contribution plus significative peut apporter la microfinance dans la pérennisation et la rentabilité de l'agriculture dakaroise ?
- ❖ Quel type de microfinance serait adapté aux besoins de cette agriculture ? Pourrait-on suggérer des Caisses essentiellement « agri-urbaines » ou faut-il détacher des guichets « agri-urbains » à l'intérieur du RECEC ?

- ❖ Quelles sont les préalables d'une consolidation (pérennisation) mutuelle entre agriculture urbaine familiale et microfinance ?

Quelques hypothèses de réponses

Quelle que soit la solution retenue ce qui demeure essentiel c'est que les ressources et les conditions de financement soient adaptées aux besoins et spécificités de l'agriculture familiale urbaine et périurbaine dans un contexte de fragilité.

Pour l'agriculture Il faut qu'il y ait:

- ◆ sécurisation de la propriété foncière,
- ◆ existence et maîtrise de l'eau,
- ◆ accès à des ressources adaptées à la spécificité de l'activité,
- ◆ une bonne maîtrise des mécanismes du marché (fixation des prix, circuits de commercialisation, compétitivité, etc.)

Pour la microfinance il faut que :

- ◆ le différentiel d'intérêt puisse couvrir les charges de coûts des ressources de même que les charges de fonctionnement de la caisse,
- ◆ les caisses aient des garanties réelles qui sécurisent les prêts,

- ◆ les caisses trouvent des ressources adaptées (crédit court, moyen et long terme) et arrivent ainsi à financer aussi bien le fonds de roulement que les investissements.

La réponse à l'ensemble de ces questions intégrera :

- La sécurisation du foncier,
- Un engagement des autorités publiques à conserver cet « écosystème » dans la politique urbanistique et environnementale,
- La définition d'un cadre réglementaire qui portera l'étendard des exploitants agricoles pour la défense de leurs intérêts.
- La définition d'une politique horticole qui prend en charge cette catégorie d'acteurs,
- La définition d'une politique d'aménagement d'espaces affectées à la production,
- La mise en place d'un programme d'équipements agricoles destinés aux paysans de la ville,
- La mise en place d'une politique de crédit essentiellement fondée sur l'entreprise familiale

Pour réaliser les conditions de pérennisation réciproque entre l'agriculture de manière générale, d'une part et la microfinance, l'Etat, la société civile et les partenaires au développement ont un rôle prépondérant à jouer en termes de politiques et de décisions et de plaidoyer.

Bibliographie

Calas (B), 1999 Les paradoxes des rapports villes campagnes à travers l'analyse du ravitaillement Kampalais. In Chaleard (J.L.) Dubresson (A) 1999, pp 86-103.

Chaléard (J.L.), Dubresson (A), 1999, Villes et campagnes dans les pays du Sud, géographie des relations, Karthala, Pris, 258 pages

Enda Tiers Monde, 2001, Programme Agrobio :Niayes, rapport d'activités semestriel, janvier-juin 2001, 19 pages.

FALL (A.S) et FALL (S.T) Sous la direction de, 2001, Cités horticoles en sursis ? L'agriculture urbaine dans les grandes Niayes au Sénégal, CRDI, Ottawa, 138 pages.

MKANDAWIRE (T) et SOLUDO (C.C), 1999, Notre continent, notre avenir. Perspectives africaines sur l'ajustement structurel, CODESERIA, 171 pages.

PELLISSIER (P), 2000, Les interactions rurales urbaines en Afrique de l'Ouest et Centrale, *In Les interactions rural-urbain, circulation et mobilisation des ressources*, APAD, LIT, Bulletin n°19, p7 à 19.

SENEGAL (R), 1997, ESAM, 178 pages.

UCAC, (Cahiers de), 2000, Citadins et ruraux en Afrique subsaharienne, Karthala, Paris 440 pages.

UEMOA, 2001, Résumé de l'étude sur les grandes orientations de la politique agricole de l'UEMOA, 15 pages.

Vennetier (P), (dir), 1972, La croissance urbaine dans les pays tropicaux. Dix études sur l'approvisionnement des villes, Paris CNRS. Travaux et documents de géographie tropicale, n°7, 278 pages.